

**Tableau récapitulatif des documents à fournir dans le cadre d'une demande de carte professionnelle et d'agrément dirigeant**

	militaires	policiers / gendarmes	policiers municipaux
<p align="center"><b>Carte professionnelle</b></p>	<p>Attestation du service gestionnaire prévue par les arrêtés de 2007 et qui permet d'attester de l'aptitude professionnelle</p> <p align="center">Attestation sur l'honneur CNAPS</p> <p>Si l'activité sollicitée est "recherches privées", fournir l'autorisation écrite du ministre de la défense prévue à l'article 2 de l'arrêté NOR : DEFDD0761323 A de 2007</p>	<p>L'état des services établi par le service gestionnaire ou tout autre document portant nomination en grade attestant de la qualité d'OPJ, d'APJ ou d'APJA</p> <p align="center">Attestation sur l'honneur CNAPS</p> <p>Si l'activité sollicitée est "recherches privées", fournir l'autorisation écrite du ministre de l'intérieur prévue à l'article L. 622-4 du CSI</p>	<p>Copie de la décision du Procureur de la République territorialement compétent et portant agrément du demandeur aux pouvoirs définis par les articles 21 et 21-2 du CPP relatifs aux APJA (cf fac similié)</p> <p align="center">Attestation sur l'honneur CNAPS</p>
<p align="center"><b>Agrément dirigeant</b></p>	<p>Attestation du service gestionnaire prévue par les arrêtés de 2007 et qui permet d'attester de l'aptitude professionnelle</p> <p align="center">Attestation sur l'honneur CNAPS</p> <p>Si l'activité sollicitée est "recherches privées", fournir l'autorisation écrite du ministre de la défense prévue à l'article 2 de l'arrêté NOR : DEFDD0761323 A de 2007</p> <p>Autorisation d'exercer une activité professionnelle lucrative dans le domaine de la sécurité privée délivrée par la commission de déontologie placée auprès du ministre de la défense (articles R. 4122-19 &amp; R. 4122-20 du code de la défense)</p>	<p>L'état des services établi par le service gestionnaire ou tout autre document portant nomination en grade attestant de la qualité d'OPJ</p> <p align="center">Attestation sur l'honneur CNAPS</p> <p>Si l'activité sollicitée est "recherches privées", fournir l'autorisation écrite du ministre de l'intérieur prévue à l'article L. 622-4 du CSI</p> <p>Autorisation d'exercer une activité professionnelle lucrative dans le domaine de la sécurité privée délivrée par la commission de déontologie placée auprès du ministre de l'intérieur (cf art 87 de la loi du 29 janvier 1993)</p>	<p align="center">En qualité d'APJA, l'intéressé ne peut pas solliciter d'agrément dirigeant</p>

## Attestation sur l'honneur

Je soussigné (e), Monsieur, Madame<sup>1</sup> .....  
né (e) le ..... à.....  
domicilié (e) à.....  
atteste sur l'honneur avoir été informé des dispositions législatives et réglementaires relatives au principe du cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'État, prévues par les textes suivants :

- Code de la défense et notamment son article L. 4122-2 : « *Les militaires en activité ne peuvent exercer à titre professionnel une activité privée lucrative de quelque nature que ce soit* ».
- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 25 : « *Les fonctionnaires et agents non titulaires de droit public consacrent l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées. Ils ne peuvent exercer à titre professionnel une activité privée lucrative de quelque nature que ce soit* ».
- Décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat ;

Je suis également informé(e) des sanctions pénales pouvant être prises à mon encontre en cas de non-respect des dispositions susvisées prévues à l'article L. 432-12 du code pénal : « *Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende [...]* ».

Fait à .....le.....

(Signature du demandeur)

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile

